



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL SEANCE DU 22 février 2018

19 heures 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 février 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier PODEVIN (Maire), le 22 février 2018 à 19 heures 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

Approbation du Compte Rendu du 13 février 2018

Délibérations

Délibération de Principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Vote du Budget Commune 2018

Vote du Budget 2018 service assainissement

Contrats de cessions : Spectacles Somnium et Furieuse Tendresse 2018

Divers

Bulletin Municipal 2018

Présents : Monsieur PODEVIN Olivier, Monsieur BENEVAUT Bruno, Monsieur CHEVALIER Hugues, Madame ALEXANDRE Jacqueline, Madame SELLIER Anne, Monsieur SEDILLEAU Jean-Michel, Madame BEGAULT Laura, Monsieur DESPINS Noël, Madame CHANTELOUP Karine, Monsieur HENRY Damien, Monsieur NIVault Michel, Madame MESNIL Marie, Monsieur PEDRONO Sébastien.

Absents excusés : Monsieur MERCERON Jean-Paul, Monsieur COUTY Arnaud

Secrétaire de Séance : Monsieur BENEVAUT Bruno.

Présents : Monsieur Stéphane CLÉMOT invité par Monsieur le Maire, trésorier de la commune qui apportera des informations et notions comptables au cours du vote des budgets et à la demande des élus.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

DE_2018_016 - DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT -

Le Conseil Municipal de Monthodon,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire (ou le Président) et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire (ou le Président) à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22/02/2018,
de la réception le 22/02/2018 - Et de l'affichage le 22/02/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180222-DE_2018_016-DE

DE_2018_017 - ADOPTION BUDGET COMMUNE 2018

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la nomenclature comptable M14,

Vu la délibération n°2018-004 du 18 janvier 2018 portant adoption du compte de gestion 2017,

Vu la délibération n°2018-007TER du 18 janvier 2018, portant adoption du compte administratif 2017

Vu la délibération n°2018-008 du 18 janvier 2018 relative à l'affectation des résultats 2017,

Après s'être fait présenter le budget communal 2018 de la commune, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement ainsi que celle d'investissement y compris toutes les opérations programmées,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le budget communal 2018 équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement : 1 096 574.00 €

Section d'Investissement : 635 609.00 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/02/2018,
de la réception le 23/02/2018 - Et de l'affichage le 23/02/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180222-DE_2018_017-DE

DE_2018_018 - ADOPTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la nomenclature comptable M40,

Vu la délibération n°2018-005 du 18 janvier 2018 portant adoption du compte de gestion 2017,

Vu la délibération n°2018-006 du 18 janvier 2018 portant adoption du compte administratif 2017,

Vu la délibération n° 2018-009 du 18 janvier 2018 portant sur l'affectation des résultats 2017,

Après s'être fait présenter le budget du service de l'assainissement 2017, chapitre par chapitre de la section de d'exploitation ainsi que celle d'investissement,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le budget du service de l'assainissement 2018 équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- Section d'exploitation : 177 818.00 €
- Section d'Investissement : 137 226.00 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/02/2018,
de la réception le 23/02/2018 - Et de l'affichage le 23/02/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180222-DE_2018_018-DE

DE_2018_019 - CONTRAT DE CESSION SPECTACLE 2018 LA COMPAGNIE LES MAINS, LES PIEDS ET LA TETE AUSSI -

Monsieur le Maire

Vu la délibération n° 2018_010 en date du 13 février 2018 relative à une convention de partenariat avec le service culturel de Château-Renault sur le projet de manifestation artistique et culturelle prévue le week-end du 19 et 20 mai 2018 sur la commune de Monthodon, spectacle interprété par la troupe « La Compagnie les Mains, les pieds et la tête aussi » intitulé « Somnium »

Vu le projet de contrat de cession entre le service culturel de Château-Renault, la troupe « La Compagnie les Mains, les pieds et la tête aussi » et la Commune,

Considérant la nécessité de signer un engagement entre les parties,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte le contrat présenté,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de cession entre le service culturel de Château-Renault, la troupe « La Compagnie les Mains, les pieds et la tête aussi » et la Commune,

Prévoit les crédits budgétaires sur le budget communal de l'exercice 2018.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/02/2018,
de la réception le 23/02/2018 - Et de l'affichage le 23/02/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180222-DE_2018_019-DE

CONTRAT DE CESSION SPECTACLE 2018 LE CIRQUE EXALTÉ

Par manque d'information et de précision, Monsieur le Maire propose de reporter ce point à la prochaine séance.

DIVERS

Spectacles 2018 : Le conseil discute sur l'élaboration et proposition d'affiches pour le spectacle 2018. Plusieurs points sont évoqués et seront transmis à Didier, créateur de l'affiche. Une réunion d'organisation est programmée le mercredi 7 mars 2018 à 20h30 en mairie.

Maison des Maires - Réunion Journée de la Femme

La commune de Monthodon ne sera pas représentée à la réunion du 8 mars 2018 à 19h30.

SCOT ABC

Le Conseil Municipal est informé que le dossier « Arrêt de Projet du SCOT ABC est à disposition et consultable en mairie.

Association Anciens Combattants : ACPG – CATM

L'association souhaite qu'au sein de la commune, la dénomination d'un espace, rue ou place soit baptisé : Combattants d'Afrique du Nord 1952-1962. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette requête et l'emplacement sera étudié prochainement.

Demande de subvention

Le Conseil Municipal refuse la demande de subvention émise par la MFR Bordigne de Bernay-en-Champagne.

Bulletin 2018

Le conseil municipal décide de ne pas retenir l'offre proposée, qui engage la collectivité sur le prochain bulletin et propose de régler uniquement les bulletins réédités.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15mn.

Le secrétaire

Monsieur BENEVAUT Bruno